

# Dossier de demande d'enregistrement pour un élevage soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

---

## Arrêté concerné :

*Arrêté du 27/12/13 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*

## MOTIF DE LA DEMANDE

*Extension d'un atelier volailles existant au 803 Chemin des Bas Bonniers à ALLENES-LES-MARAIS (59251). Passage de 30 000 animaux déclarés à 40 000 emplacements pour poulettes d'élevage.*

# I PRESENTATION DE LA DEMANDE

## I.1 Identité du demandeur

Nom et prénom du (ou des) demandeurs(s) :

MY VOLIERE - Mme MAILLE Geneviève

Statut :

Exploitation individuelle

SIRET : 530 606 854 000 12

Adresse du siège social :

803 Chemin des Bas Bonniers

59251 ALLENES-LES-MARAIS

Téléphone :

06/51/74/37/69

Adresse du site d'exploitation :

Idem siège social :

803 Chemin des Bas Bonniers

59251 ALLENES-LES-MARAIS

Références cadastrales du site de l'exploitation :

Parcelle 59/005/ B 0911 (17 735 m<sup>2</sup> ; emprise du site 6 060 m<sup>2</sup>)

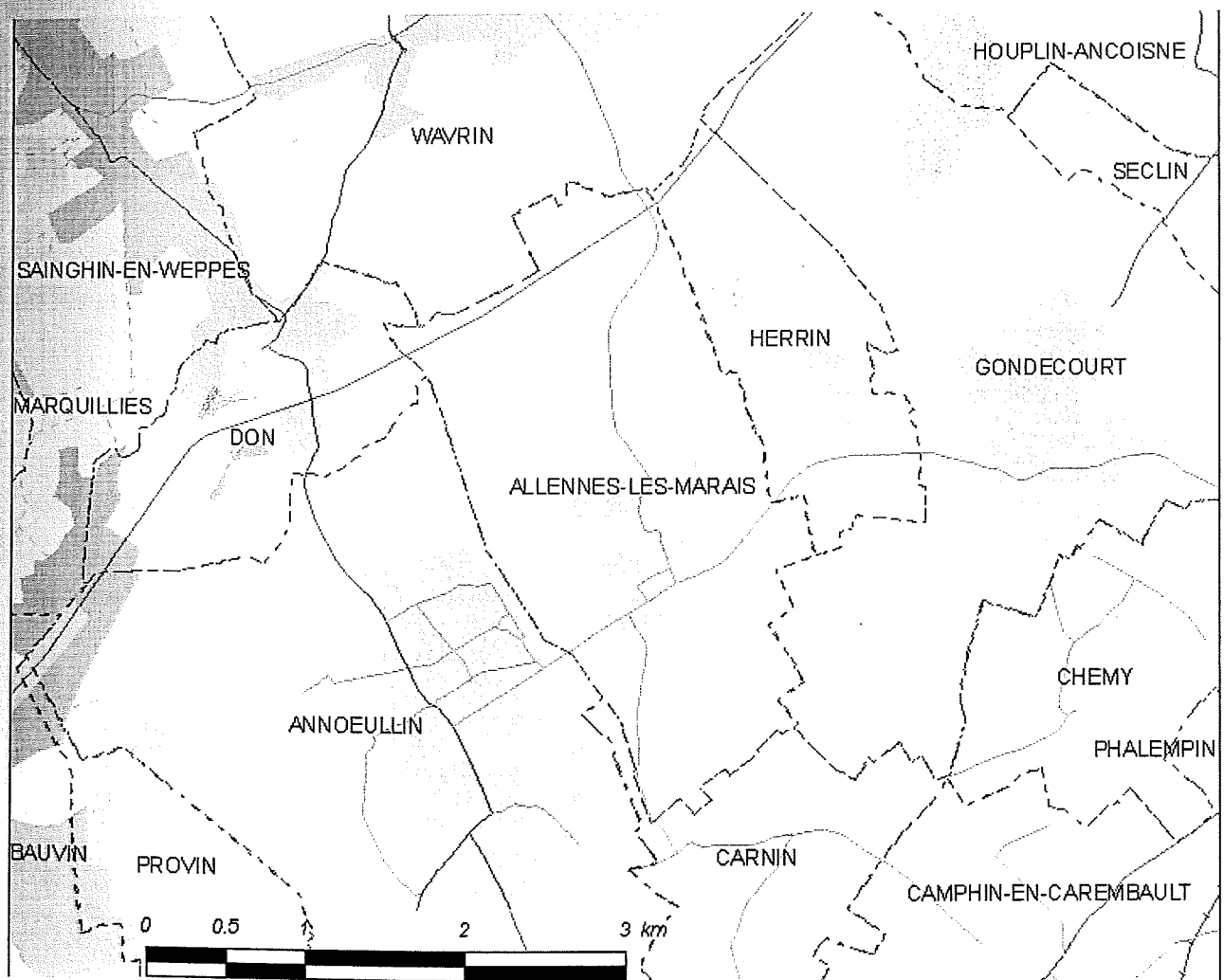
## I.2 Historique de l'exploitation

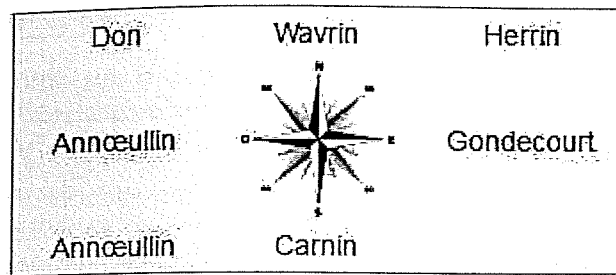
Mme MAILLE Geneviève, a créé son activité d'élevage de poulettes en 2012 sous l'enseigne My Volière. Pour répondre à une demande de marché, Mme MAILLE a choisi d'investir dans un bâtiment nouvelle génération, permettant aux animaux d'évoluer en liberté dans des équipements qui leurs permettent de voler, percher et gratter à l'intérieur du bâtiment.

L'exploitation produit 30 000 poulettes actuellement et souhaite en produire 40 000.

### 1.3 Situation géographique générale

Commune	Allennes-les-Marais
Région	Hauts-de-France
Département	Nord
Arrondissement	Lille
Canton	Annoeullin
Intercommunalité	Communauté de communes de la Haute Deûle
Maire	M. MAYOR Gérard 2014 - 2020
Code postal	59251
Code insee	59005
Habitants (densité)	3 417 hab 2014 (616 hab/km <sup>2</sup> )





La commune n'est pas inscrite au cœur d'un Parc Naturel Régional.



Figure 1 : Localisation du bâtiment d'élevage

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Communes touchées par le rayon d'un kilomètre autour de l'enceinte des installations :

	Code INSEE	✓ Site d'élevage (Allennes-les-Marais) ✓ Fumière (Annoeullin)
ALLENES-LES-MARAIS	59005	✓
ANNOEULLIN	59011	✓ ✓
BAUVIN	59052	✓
CARNIN	59133	✓
GONDECOURT	59266	✓
HERRIN	59304	✓
PROVIN	59477	✓
SAINGHIN-EN-WEPPES	59524	✓
DON	59670	✓

#### 1.4 Description, nature et volume des activités et rubriques concernées

Le site d'exploitation est situé sur la commune d'Allennes-les-Marais (chemin des Bas Bonniers). Le bâtiment d'élevage est déjà existant et abrite à ce jour 30 000 volailles. Le projet ICPE concerne une augmentation du cheptel pour atteindre 40 000 places de poulettes par lot.

Le site de production existant est entièrement dédié à la production de poulettes d'élevage (de 1 jour à 17-18 semaines d'âge) à destination de poules pondeuses pour la production d'œufs de consommation. Les animaux quittent l'élevage avant que la ponte ne se mette en route, leur laissant ainsi un temps d'adaptation dans leur nouvel élevage avant de démarrer leur production.

Effectif de Volailles (en nombre de places)	Avant projet	Après Projet
Poulettes d'élevage	30 000	40 000

Dans sa conception, le bâtiment est capable d'accueillir l'effectif en projet. Les animaux disposent de 1572 m<sup>2</sup> de surface de vie (*Données Equipementier Jansen*). Mme MAILLE travaille avec deux races de poulettes. La lohmann brown qui pèse 1340 g en moyenne à 17 semaines d'âge et la lohmann lsl, plus légère, qui pèse en moyenne 1214 g au même âge. Il n'existe pas de norme réglementaire de densité d'élevage relative au bien-être des animaux en système poulettes d'élevage. Les normes techniques d'élevage en poulettes sont de 22 à 25 animaux / m<sup>2</sup> (*Source : Equipementier Jansen*). Mme MAILLE estime le potentiel maximum d'élevage de son bâtiment à 36 000 poulettes rousses (lohmann brown) soit 39 736 poulettes blanches (lohmann lsl) en équivalent-poids ; ce qui correspond aux préconisations techniques de l'équipementier. A la sortie, la densité moyenne des animaux ainsi calculée sera de 30,9 kg poids vif / m<sup>2</sup> maximum ce qui est bien en deçà des 33 kg/m<sup>2</sup> si l'on compare à la densité d'élevage maximale dans une exploitation selon l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande ( $40000 \times 1214 \text{ g} = 48\,560 \text{ kg} \div 1572 = 30,9 \text{ kg poids vif / m}^2$ ).

Elevage d'autres espèces : NON

Surface Agricole Utile de l'exploitation (SAU) : 0 Hectares

Le site d'exploitation est situé sur la commune d'Allennes-les-Marais. Les déjections seront épandues sur des parcelles agricoles mises à disposition par trois prêteurs de terre.

L'emprise du plan d'épandage concerne les communes reprises dans le tableau suivant :

Communes concernées par le plan d'épandage	Code insee	Hectares	Exploitations réceptrices
ALLENES-LES-MARAIS	59005	26,79	EARL DE L'ALLEE DES GERBES
ANNOEULLIN	59011	68,47	EARL DE L'ALLEE DES GERBES EARL SAINT VAAST
BEUVRY	62126	27,85	CHRISTOPHE LECLERCQ
CARNIN	59133	26,80	EARL DE L'ALLEE DES GERBES
CARVIN	62215	02,42	EARL DE L'ALLEE DES GERBES
DON	59670	04,15	EARL SAINT VAAST
ESSARS	62310	01,24	CHRISTOPHE LECLERCQ
FESTUBERT	62330	10,65	CHRISTOPHE LECLERCQ
GONDECOURT	59266	14,62	EARL SAINT VAAST
GUARBECQUE	62391	02,38	CHRISTOPHE LECLERCQ
LILLERS	62516	34,64	CHRISTOPHE LECLERCQ
PROVIN	59477	01,98	EARL SAINT VAAST
		TOTAL : 222 HA	